

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130516-2013\_B224-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2013  
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B224**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Jardiniers de Peyrolles-en-Provence pour un projet de sensibilisation au compostage**

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

**10\_02**

**BUREAU DU 16 MAI 2013**

**Rapporteur** : Guy BARRET

**Co-rapporteurs** : Jean-Marc PERRIN  
Jacques GARÇON

**Thématique** : Collecte et traitement des déchets

**Objet** : Attribution d'une subvention à l'association des jardiniers de Peyrolles-en-Provence pour un projet de sensibilisation au compostage.

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'association des jardiniers de Peyrolles-en-Provence souhaite développer un projet de sensibilisation au compostage des habitants de la commune. Elle sollicite une subvention d'un montant de 585 € pour la mise en œuvre de ce projet d'un montant total de 1. 530 €.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme local de prévention des déchets lancé par la Communauté du Pays d'Aix et visant à réduire les tonnages de déchets enfouis.

## **1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION :**

L'association des jardiniers de Peyrolles-en-Provence a été créée en 2010 avec le développement d'un jardin partagé de 700 m<sup>2</sup> dans le quartier Couffin favorisant les liens entre les habitants de Peyrolles-en-Provence. Le fonctionnement du jardin est basé sur le principe de la permaculture qui signifie « agriculture permanente et durable » et est basé sur la maintenance d'écosystèmes productifs agricoles, ayant la même diversité, stabilité et souplesse que les écosystèmes naturels. Cette technique favorise un usage durable du sol, de l'eau, des plantes et des animaux.

L'association souhaite contribuer en 2013 à développer une action d'intérêt général avec la réduction des déchets végétaux à la source grâce au compostage et qui soit cohérente avec l'activité de jardinage en permaculture.

Le projet de l'association permettra de diminuer les quantités de déchets enfouis et sensibiliser les habitants de la commune équipés depuis plusieurs années d'un composteur. Il comporte trois actions :

- Journées portes ouvertes pour créer un événement "découverte du compost et du jardinage" lors de la semaine la réduction des déchets en novembre et visite du jardin partagé,
- Compostage et jardinage au domicile des Peyrollais : il s'agit de proposer une aide aux bénéficiaires des composteurs CPA pour optimiser leur compost et leur apporter des conseils sur le jardinage,
- Campagne d'information écrite sur le compostage et le jardinage via le journal municipal "Peyrolles Info" et des articles dans la presse locale.

## **2 – DESCRIPTION DU PROJET :**

### **Action 1 « Journées portes ouvertes » : Découverte du Compost et du jardinage au jardin partagé de Peyrolles-en-Provence :**

4 jours pendant la Semaine Européenne de réduction des déchets du 16 au 24 au novembre 2013 de 10 h à 12h.

## Communication et actions de préparation :

L'association souhaite se faire connaître et adhérer au réseau Compostage au Jardin afin de bénéficier de leur réseau et support de communication. L'association posera des affiches dans les lieux publics de Peyrolles quinze jours avant l'événement : mairie, office du tourisme, salle socioculturelle, commerces etc... . Des invitations seront adressées aux autres associations de Peyrolles et aux utilisateurs de composteurs.

## Programme de la visite du jardin partagé :

- Présentation du jardin : origines, motivation des fondateurs de l'association, mode de fonctionnement et buts recherchés par l'association,
- Présentation des visiteurs et identification de leurs attentes,
- Visite commentée des parties en culture et de la zone de compost du jardin,
- Description du fonctionnement des écosystèmes forestiers permettant de faire comprendre l'approche du jardinage en permaculture (buttes fertiles, compost, paillis, associations de plantes, lutte biologique intégrée etc..),
- Visite de l'aire de compostage,
- Démonstration de l'utilisation d'un composteur pour découvrir :
  - Les techniques du compost,
  - Montrer un compost de qualité pour le jardin,
  - Comprendre la transformation des déchets,
  - Observer le compost à différents stades,
  - Conseiller les utilisateurs pour rétablir le bon fonctionnement de leur composteur.
- Réponses aux questions particulières,
- Remplissage d'une fiche de contact avec noms, coordonnées et sujets d'intérêts des visiteurs,
- Fourniture de guides sur le compost et sur l'association,
- Apéritif bio avec légumes du jardin en fonction des productions du moment.

Temps passé : 4 journées à temps plein pour les trois animateurs de l'association.

## **Action 2 : Sensibilisation au compostage et jardinage au domicile des habitants de Peyrolles-en-Provence :**

L'association propose d'accompagner à domicile les foyers équipés de composteurs en leur indiquant comment l'installer, le faire fonctionner et utiliser le compost afin d'obtenir une production de légumes économe en eau, exempte de pesticides et sans les contraintes du jardinage traditionnel comme le désherbage.

### Etape 1 : Interviews téléphoniques :

Un suivi des foyers sera réalisé auprès des détenteurs de composteur afin de connaître :

- La date de mise en place du composteur,
- Le niveau d'utilisation,
- Le degré de satisfaction ou d'insatisfaction par rapport à l'utilisation du composteur,
- L'emplacement du composteur dans le jardin : ombre, soleil, abri, emplacement humide, tempéré, sec, venteux,
- L'utilisation du compost obtenu : jardin d'agrément, potager, arbres, autres usages,
- L'intérêt pour le jardinage.

### Etape 2 : Visite chez l'utilisateur du composteur :

L'objectif de cette visite est d'accompagner l'utilisateur et le conseiller sur la mise en place d'un jardin ou l'optimisation du compost :

- Optimiser l'usage du composteur :

L'état et la situation du composteur seront examinés et des actions correctives éventuellement proposées pour améliorer le fonctionnement. Par exemple déplacer le composteur vers un emplacement moins sec ou à l'abri du vent, équilibrer l'apport entre matières humides et matières carbonées, ne pas mettre de matières incompatibles.

- Aider à la création ou l'optimisation du potager en exploitant judicieusement la production de compost :

Des conseils seront dispensés sur le meilleur emplacement possible sur le terrain (pas trop d'ombres, topologie du terrain adaptée..). Une initiation à la permaculture au potager sera proposée pour enrichir une terre trop pauvre ou caillouteuse. Des conseils

seront donnés pour introduire le compost dans la terre, optimiser le paillage du sol, limiter les pertes hydriques, faire des associations de plantes pour augmenter la fertilité et provoquer la lutte biologique intégrée.

Temps passé pour contacter 50 personnes et réaliser 25 visites à domicile : 5 journées à temps plein pour les trois animateurs de l'association.

### **Action 3: "Campagne d'information écrite sur le compostage et le jardinage en permaculture" :**

L'association travaillera sur trois niveaux : local, régional et national.

#### Campagne d'information locale :

Diffusion d'articles 4 fois dans l'année sur l'actualité du jardin partagé, l'intérêt du compostage et du jardinage dans le journal d'information locale Peyrolles Info.

#### Campagne d'information régionale et nationale :

Contact des sites Internet et blogs sur le jardinage et l'écologie en proposant des liens vers le blog de l'association, organisation de visites du jardin.

#### Destinataires:

- Presse nationale ayant des correspondants locaux : Le Monde, Libération, Mediapart, Le Figaro, 20 minutes, L'Express, Le Figaro,
- Presse nationale spécialisée: Habitat Naturel, Jardin magazine, 4 saisons du Jardinage, Jardin facile,
- Presse Régionale : La Provence,
- Presse Locale:  
Aix: L'Aperçu, CityLocalNews, les Echos de la Terre,  
Pertuis: Le Pertuisien.

Temps passé: 2 journées à temps plein pour les trois animateurs de l'association

### 3 – LE BUDGET :

Action 1 : Journées portes ouvertes :

DÉPENSES		RECETTES	
Déplacement	150 €	Adhésions à l'association	60 €
Impression de documents	150 €	Inscriptions aux stages	60 €
Téléphone	80 €	Commune de Peyrolles en Provence	205 €
Fournitures pour l'apéritif	150€	Communauté du Pays d'Aix	205 €
TOTAL	530 €		530 €

Action 2 : Compostage et jardinage au domicile des habitants de Peyrolles :

DÉPENSES		RECETTES	
Déplacement	350 €	Adhésions à l'association	60 €
Impression de documents	100 €	Inscriptions aux stages	60 €
Téléphone, internet	100 €	Commune de Peyrolles en Provence	215 €
		Communauté du Pays d'Aix	215 €
TOTAL	550 €		550 €

Action 3 : Campagne d'information écrite sur le compostage et le jardinage

DÉPENSES		RECETTES	
Déplacement	50 €	Adhésions à l'association	60 €
Impression de documents	50 €	Inscriptions aux stages	60 €
Téléphone, internet	150 €	Commune de Peyrolles en Provence	165 €
Fourniture pour apéritif et buffet bio	200 €	Communauté du Pays d'Aix	165 €
TOTAL	450 €		450 €

#### **4 – LA DEMANDE DE SUBVENTION :**

L'association des jardiniers de Peyrolles sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 585 €, soit 38 % du montant total de la dépense pour son projet de compostage sur la commune de Peyrolles en Provence. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la CPA.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'opération	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2013_01099	Les jardiniers de Peyrolles	Compostage	0 €	1 530 €	585 €	585 €	non

#### **5 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES :**

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle-ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévoles ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles :

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée,
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles,
- Il est proposé de définir un montant maximal de 40 % de subvention possible par rapport au montant total des dépenses subventionnables.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis favorable du maire de Peyrolles en Provence du 25 janvier 2013 ;

VU l'avis de la Commission déchets en date du 18 avril 2013.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'association des jardiniers de Peyrolles-en-Provence pour le projet de sensibilisation au compostage pour un montant de 585 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2013 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

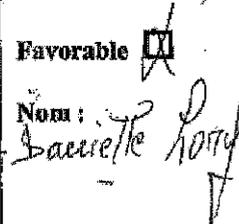
Je soussigné (nom et prénom)..... ERARD YANNICK.....  
Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

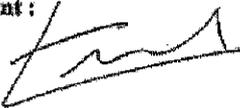
**Demande une subvention de ..... 585 €**

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association référencé en page 1 du dossier.

<b>Contact avec un élu :</b> M..... <u>Florique Pancerot</u> ..... Date : ..... <u>25.01.2013</u> ..... Commune : <u>Reynolles</u> ..... Fonction : <u>Adjoint Environnement</u> ..... N° tél : ..... <u>06 75 96 38</u> .....	<b>Avis du Maire (ou de son représentant) :</b> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Nom : <u>Bacquette ROTH</u> Signature  Cachet : 
---	--

Fait, le ..... 25.01.2013..... à ..... Reynolles, CN, Provence

Le Président :



Cachet de l'association :

Françoise Lombard

### RAPPEL DE LA LOI

En application des dispositions de l'article L161 1-4 de la Loi n°96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier doit être utilisé par toute association Loi 1901 sollicitant une subvention de la Communauté du Pays d'Aix.

Une seule et unique demande de subvention sera acceptée pour l'année budgétaire.

Celle-ci comportera l'ensemble des actions et/ou fonctionnement général à financer (la page 9 pourra être reproduite autant de fois que nécessaire), soit un seul dossier enregistré au Guichet Unique par association. Le budget prévisionnel de l'association doit faire apparaître le montant total des subventions, demandé à la Communauté du Pays d'Aix (toutes demandes confondues). Les demandes multiples présentées par une même association seront rejetées sauf si elles concernent plusieurs directions.

**2013\_B224**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Jardiniers de Peyrolles-en-Provence pour un projet de sensibilisation au compostage**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**23 MAI 2013**